

"Ce que nous avons retenus durant ces 24 mois de recherches, c'est que les femmes rurales sont lésées dans le processus d'affectation des terres. Elles accèdent à ces terres de manière collective soit par les regroupements féminins ou par legs" a soutenu Dr Fatou Diop Sall, coordonnatrice de l'ouvrage.

Selon Ousmane Sène, directeur du WARC, le faible taux d'accès au foncier chez les femmes s'explique par la non-application du droit. "Ce ne sont pas les textes qui sont en défaveur de l'accès des terres aux femmes, mais leur application. C'est comme ce refus d'affectation des terres aux femmes constitue un enjeu économique", a-t-il expliqué.

Selon la publication, 93,03% des femmes qui possèdent des terres les doivent à un legs. Ce qui renvoie au recours à des liens de parenté pour y accéder. D'après un diagnostic établi par l'ouvrage, le faible accès des femmes au foncier s'explique par un faible accès des femmes aux médias, l'analphabétisme et leur quasi absence des instances de décisions.

En collaboration avec le Groupe d'études et de recherches genre et sociétés (GESTES), Mme Sall a procédé à la présentation de cet ouvrage de 209 pages. Il est composé de six chapitres détaillés retraçant le contexte et les modalités de posture et d'accès du foncier aux femmes rurales.

Le livre est produit par le GESTES, une équipe regroupant 19 membres composés d'étudiants, de chercheurs, de professeurs de géographie, de sociologie, d'économie, de linguistique, de statisticiens et de juristes, entre autres.

Cette étude aux allures d'une enquête a été menée sur un échantillon de 1800 individus âgés de plus de 25 ans et vivant en milieu rural. Les travaux concernent six zones géographiques, notamment la Vallée du fleuve, les Niayes (Littoral, Ouest), la Casamance (Sud), le Sénégal-Oriental, le Bassin arachidier (Centre) et la Zone sylvopastorale (Nord).

Source: allAfrica

